

N° 33

JUIN 1954

OGAM

TRADITION CELTIQUE

*HISTOIRE — LANGUE
ARCHÉOLOGIE — RELIGION
NUMISMATIQUE*

TOME VI

FASC. 3



OGAM

2, rue Léonard-de-Vinci

(B. P. 2)

RENNES

Archétypes plastiques en Ibérie de l'«Épona» Gallo-Romaine

par

Fernand BENOIT

Le nom d'**Epona** est donné en Gaule à plusieurs groupes de figures représentant une «divinité» féminine, soit en écuyère ou cavalière, dont la monture est accompagnée ou non d'un poulain, auquel elle présente parfois une patère, soit debout ou assise devant sa monture, soit debout ou assise entre deux chevaux ou deux groupes de chevaux.

Si le premier groupe est le plus fréquent, seuls les reliefs du troisième portent une dédicace à **Epona** sur deux autels de la vallée du Rhin, à Naix et à Kapersburg (Espérandieu, **Recueil**, VI, 4650 et **Germanie**, 53; Magnen-Thévenot, **Epona**, n^{os} 207 et 209).

Le nom d'**Epona** se retrouve également sur une plaque votive en bronze d'Alésia, représentant un char conduit, non par un personnage féminin, mais par un homme, encapuchonné pour le dernier voyage auquel se rapporte sans doute le nom du dédicant, **Satigenus** (Espérandieu, XI, 7685; Magnen, n^o 4).

On a cependant adopté pour les diverses représentations de l'écuyère ou de la cavalière, le nom d'«**Epona**», — que

nous conservons parce qu'il répond bien, malgré les diversités de ses manifestations, à la nature essentielle de la « déesse-cheval », — en se fondant sur le relief de « l'héroïne de Bregenz », dans le Tyrol, anépigraphé, qui associe l'écurière à deux groupes de chevaux ou de poulains, auxquels elle présente deux patères (Magnen, n° 214). Il y a là un redoublement très intéressant du geste coutumier d'Epona, qui montre la similitude de ces diverses représentations, auxquelles donne sa valeur allégorique le signe du cheval.

L'analyse morphologique de ces figures présente par elle-même un grand intérêt. Nous nous bornons ici à rechercher dans l'iconographie ibérique leurs similaires, qui nous ont transmis dans leur pureté originaires des archétypes, où apparaît, plus nettement qu'en Gaule, l'influence gréco-italique, sans rechercher, dans les limites de ces notes (1), si l'identité de forme se superpose à l'identité de signification.

La comparaison ibérique est en effet fructueuse, à condition que le problème soit abordé dans le sens chronologique et non point à rebours, en tentant d'adapter au « moule » gallo-romain, présumé original, des images qui lui sont antérieures et dont l'évolution est parallèle, en Ibérie et en Gaule.

L'antériorité des figures ibériques sur les images similaires du monde gallo-romain, en même temps qu'elle atteste l'ancienneté de la diffusion de ce thème dans le plus lointain Occident, suffit à montrer quelle longue vie elles ont connue dans les croyances populaires, avant de trouver en Gaule leur expression plastique au III^e siècle de notre ère.

De telles similitudes ne sont pas dues à une réinvention ; mais la confusion qui a été faite entre certains reliefs ibériques et ceux de Gaule, est une indication que les unes et

(1) Je renvoie à l'héroïsation équestre (à paraître).

les autres sont issues de mêmes prototypes, qui ont évolué différemment, mais qui témoignent cependant d'une communauté, sinon de race, mais de croyance, que l'on peut retrouver dans les Balkans, comme l'avait noté S. Reinach (2) et qui appartiennent à un folklore général du monde méditerranéen.

1. — Dompteuse de chevaux.

La découverte par Al. Ramos Folqués sur un vase ibérique d'Elche, du III^e-II^e s. av. J.C., d'Artémis *potnia hippôn*, vue de face entre deux protomés de chevaux dressés sur leur arrière-main, permet d'établir la filiation gréco-italique d'un groupe de reliefs du Levant ibérique, sur lesquels j'ai attiré l'attention dès 1950 (3).

La divinité ailée a été transformée en un dieu mâle, nu et sans ailes, debout entre deux chevaux dressés sur leur arrière-main, selon le prototype archaïque, mais aussi assis et vu de profil, avec deux visages tournés vers les deux animaux et enfin dans la position « occidentale », assis de face entre deux groupes de deux chevaux, superposés dans leur position normale, c'est-à-dire debout sur leurs quatre jambes.

L'étude par P. Cintas (4) de gisements ibéro-puniques de la côte d'Oran, en Afrique, permet de situer dans l'ambiance

(2) ZAGREÛS, le serpent cornu, in *Revue archéologique*, 1899/II p. 217.

(3) La « Epona » d'Alcoy, *Crónica del VI Congreso arqueol. del Sudeste*, Alcoy, 1950 (1951), p. 217 ; *Les mythes de l'Outre-Tombe*, Bruxelles, 1950, p. 40 et 77 ; *Chevaux du Levant ibérique*, in *Archivo Prehistoria Levantina*, Valence, IV, 1953, p. 211.

(4) Découvertes ibéro-puniques d'Afrique du Nord, in *Comptes Rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1953, p. 52 ; cf. F. BEIST, *Les Mythes*, p. 41.

ibérique le relief de Saint-Leu, présentant une divinité féminine, assise, mais sans ailes, tenant la corne d'abondance et tendant d'un geste maladroit de la main droite une patère au dessus de la croupe d'un des deux poulains, qui sont affrontés devant ses genoux.

C'est là une figure très proche de celles de la Gaule, avec lesquelles on l'a confondue (Magnen, n° 216), d'autant plus facilement qu'elle avait à nouveau changé de sexe en passant d'Espagne en Afrique et qu'un détail «réaliste», la porte entr'ouverte à droite de la déesse, prise à tort pour la «porte de l'écurie», figure sur des reliefs gallo-romains.

L'origine ibérique du prototype est d'autant plus vraisemblable que les sites puniques de l'Afrique possèdent des protomes de chevaux en terre cuite, analogues à celles des sites ibériques de la région de Valence.

L'évolution de ce type, encore mal daté, remontant à la fin de l'époque républicaine, montre donc la complexité des origines de l'Epona gallo-romaine, assise entre deux chevaux, qui apparaît comme l'aboutissement d'images diverses, dans lesquelles il faut faire entrer, avec la déesse-mère, la «domp-teuse de chevaux» (5).

2. — Epona de Jabreilles.

L'autel limousin, vénéré sous le nom de saint Martin, représente une femme debout, drapée, tenant également la corne d'abondance, devant sa monture tournée à droite, à laquelle elle s'appuie (Magnen n° 200). Sur l'autre face, les trois déesses-mères. L'attitude conventionnelle de cette Epona



1. Cavalier héroïsé de Braga musée de Guimarães (M. Cardozo, *cat. Museu de Martins Sarmiento*, 1935, p. 199 ; A. Bellino, *O Archeologo Portugues*, XIV, 1909, p. 2.



2. Transformation erronée du relief de Braga en Epona, d'après le dessin de S. Reinach, *Répertoire des reliefs*, III, 476, 4 ; F. de Aviles, *Arch. Esp. Arch.*, 1942, p. 204, fig. 2.

(5) Cf. F. BENOÎT, *Les Mythes*, p. 47 et 70.



3 « Epona » de Fontaine-les-Chalon (Bourgogne), *Esperandieu Recueil*, III, 2110, X, p. 161.



4. Peinture de Thèadelphia, Egypte 67 av. J.C. (*Mélanges Dus-saud*, I, pl. III).

ARCHETYPES PLASTIQUES EN IBERIE
DE L'«EPONA» GALLO-ROMAINE

est analogue à celle du cavalier héroïsé du cippe de San-Vicente-de-Fisteus, à Ciudela, près de la Corogne (Galice), aujourd'hui au musée de Santiago de Compostelle, sur lequel Leite de Vasconcellos avait attiré l'attention (*Magnen* n° 249) (6).

Le défunt Julius Severianus, mort à 47 ans, est figuré nu, devant son cheval, tourné à droite; de la main droite élevée en l'air, il tient un vase ou une corne d'abondance; à sa gauche, une étoile, emblème d'immortalité.

Le modèle est évidemment emprunté à celui du « héros cavalier » grec, debout devant sa monture, généralement représenté en Grèce et en Grande Grèce (Syracuse) avec ses armes et le serpent enroulé à l'arbre ou à l'autel.

La figure de Jabrelles, de tradition gréco-romaine, n'est pas très différente de certaines représentations d'Epona debout tenant la corne d'abondance entre deux chevaux, dont un relief de sarcophage arlésien, du début du III^e siècle, nous donne l'exemple classique en Gaule (7); exemple d'autant plus intéressant qu'il appartient à un milieu profondément romanisé, où est inconnue l'image provinciale d'Epona, et se rattache directement au *Reichstypus* romain. Le redoublement des chevaux, qui ne suffit pas à distinguer les deux figures, l'apparente au type de la « dompteuse ».

3. — Cavalier héroïsé.

Si le type le plus courant d'Epona est celui de l'écuyère, assise sur sa monture marchant au pas vers la droite, des

(6) Publié en dernier lieu par F. BOUZA BREY et Alvaro D'ORS, *Inscripciones romanas de Galicia, I Santiago de Compostela*, Santiago, 1949, p. 42, n° 17; Cf. F. BENOIT, *op. cit.*, p. 37.

(7) ESPERANDIEU, *Recueil*, I, 180; MAGNEN, n° 204; cf. BENOIT, *op. cit.*, p. 39 et pl. VIII; 1.

figures aberrantes la représentent parfois en « cavalière », c'est-à-dire à califourchon, parfois même nue (Magnen n° 199), ou galopant, le manteau fardant sous la brise. La ressemblance de l'*Epona* de Belfort (Magnen n° 194) avec le cavalier thrace, avait déjà attiré l'attention sur ce type particulier (8).

Le groupe de stèles du cimetière de la Horgne-au-Sablon, à Metz, certainement funéraires, représente parfois *Epona* en cavalière enveloppée d'un grand manteau sur un cheval galopant, suivie du *calo* ou palefrenier (Magnen n° 186 à 190). A Trèves elle est accueillie par une femme drapée, qui se tient debout devant sa monture (n° 131).

La présence d'une figure accompagnante est caractéristique du « héros-cavalier » thrace et du guerrier héroïsé grec, dont les stèles discoïdales funéraires de Burgos, représentant des *Jinete* (cavaliers), et celle de Santander nous montrent la diffusion jusque dans le N.O. de l'Espagne, à l'époque romaine.

Mais un détail de l'attitude est particulièrement frappant, le geste d'offrande d'une patère, le bras tendu en arrière, vers le poulain qui suit la jument, dans un certain nombre de reliefs et de statuettes (9). Le geste est purement symbolique, ainsi que le montre l'attitude maladroite de l'« *Epona* » d'Oran, accostée de deux poulains : elle étend le bras droit tenant la patère, dans une attitude qui n'a plus aucun sens « réaliste » au delà de la tête du poulain, qui ne peut donc bénéficier de ce banquet rituel, dont la nourriture n'est pas de ce monde.

Or, ce geste est encore tout proche de son prototype sur un relief du cavalier héroïsé de la Taraconaise occidentale : la stèle sur grès de Braga, ayant fait partie de la collection

(8) FROMOLS, Un relief du « héros cavalier » thrace à Belfort in *Revue Archéologique* 1946/1, p. 230.

(9) Cf. MAGNEN, pl. 7 à 9, 34 à 36, 47, 51, etc.

formée par A. Bellino (10), aujourd'hui au musée Martins Sarmiento à Guimarães (Portugal), représente le cavalier sur un cheval fringant, marchant à droite. Le buste de face, il porte en arrière le bras droit, à hauteur de la poitrine, selon le geste bien connu de l'offrande du héros-cavalier grec (Pergame, Cos, etc...) ou de l'Héron gréco-égyptien (Théadelphie, 67 av. J.C. ; Magdola, Alexandrie, etc...) tendant la phiale au serpent enroulé autour de l'arbre. Geste conventionnel, puisqu'ici n'apparaît pas le serpent, preuve de l'adaptation locale du prototype méditerranéen, qui a conservé son caractère funéraire, ainsi que le montre si nettement une stèle du même musée, dédiée par Julia Pintamos à son aïeule, Peicana, *post mortem* : sous l'épithaphe, est représentée en léger relief, une protomé de cheval tournée à droite avec le buste d'un personnage sans doute la défunte (11), dont l'interprétation ne peut être qu'allégorique.

La similitude du geste du cavalier de Braga avec celui de l'*Epona* gallo-romaine est à l'origine d'une méprise due au peu de netteté de la photographie utilisée par S. Reinach, qui reproduisit cette figure sous la forme d'une *Epona*, vêtue d'un long manteau et assise en écuyère sur sa monture (Répertoire des Reliefs, III, 1912, 476, 4 ; Magnen, n° 155 bis).

Geste purement « gratuit », nettement différent de celui du cavalier thrace ou rhénan, levant le bras à hauteur de la tête, les doigts ouverts pour la bénédiction ou la main tenant l'épieu, que reproduit un cippe du début du I^{er} siècle, au musée de Segovie, représentant le cavalier, G. Pompeius Mucro, d'Osma, mort à 90 ans, brandissant la javeline (CIL II, 2731).

Si la représentation de l'*Epona* gallo-romaine est ignorée de la péninsule ibérique, le nom n'y est cependant pas tout à fait inconnu. Il paraît sur deux inscriptions votives de la Celtibérie, en Castille, l'une découverte à Sigüenza, entre Madrid et Saragosse, portant l'inscription EPONAE, dédiée

(10) O *Archêologo português*, XIV, 1909, p. 2 ; M. CARDOZO, *Catalogo do Museu de Martins Sarmiento*, 1935, p. 149.

(11) M. CARDOZO, *o.c.* p. 41.

par Secundus (CIL, II, 5788; Magnen, n° 19); l'autre, probablement de Palencia, conservée dans la collection du marquis de Comillias, près de Santander; sur ce petit autel votif (*arula*), de 0,10 de hauteur, seul figure le nom de la divinité transcrit sur deux lignes avec une faute de graphie EPA-NE pour EPONE (12). La date tardive de cette dernière inscription ne s'oppose pas à l'hypothèse d'une influence gallo-romaine, qu'il faut par contre rayer de l'inventaire iconographique d'*Epona*, à Braga, à Ciudadela, dans le Levant ibérique, comme à Oran.

La concision de ces deux inscriptions ne nous apporte malheureusement aucune lumière sur la fonction de la divinité, qui n'est accompagnée d'aucune image. — si ce n'est sur la première, d'après l'interprétation d'Hubner, le char, qui serait à rapprocher d'un signe gravé (éperon ?) sur le côté de l'autel d'Heinzerath à Trèves (13).

Marseille 1954.

(12) Je dois la connaissance de cette inscription inédite à l'amabilité de L. Fernandez Fuster, qui a bien voulu me communiquer sa thèse soutenue à l'Université de Madrid : *Ornamentacion y simbolismo en las estelas funerarias hispanorromanas* (1953).

(13) CIL XIII, 7555 b; MAGNEN, n° 12-13.

Sur quelques mots et toponymes Bretons et Celtiques III

par

Paul QUENTEL

10. — LES NOMS DE SAINT MALO ET DE SAINT SERVAN

D'après R. Vercel, dans son récent travail sur l'âme malouine, le nom de Saint Malo aurait été autrefois *Mac Law* et ce composé aurait le sens de « fils de Law ». Cela revient à dire que ce saint était irlandais puisque *mac, fils*, est exclusivement gaélique et que, à l'époque considérée, et pour des raisons historiques, il ne pouvait s'agir d'un Ecossais. Les nombreuses « Vies » de Saint Malo, si elles divergent sur certains points, font toutes venir le saint de Nantcarfan, dans le pays de Galles. Le correspondant gallois de *mac* est *map*, *mab*, qui, du reste, devient toujours *ap, ab* dans les noms propres : c'est donc de la pure fantaisie que de voir dans la première syllabe de Malo un mot celtique servant à former un patronyme du type irlandais *Mac Néill*, etc..

Mais la question de la détermination du nom du saint n'a pas reçu de solution satisfaisante. Il est d'autant plus intéressant d'éclaircir ce problème que sa solution peut jeter quelque lumière sur les origines controversées de la ville de Saint Malo et de sa voisine, Saint Servan. Les destinées des deux saints semblent en effet bien singulièrement communes.

...

Malo est une forme récente. On lit *Machutus* dans la Vie de St Malo de Joannes a Bosco, *Machutes* et *Machlovus* dans la Vie anonyme (Machlovus de façon générale après que Malo eût débarqué en Armorique). Bili, l'auteur d'une des vies les plus intéressantes, car il habitait la région même, emploie d'abord *Machutes* puis, après le débarquement en Armorique, généralement *Machu*. Une fois cependant, lorsque des possédés implorent le saint au moment où il va être consacré évêque à Tours, il utilise une forme différente : il leur fait dire « Sancte Machloue, miserere nobis ». Quant à l'auteur de la « Vie » éditée par Mabillon, qui est la plus récente, il n'emploie que *Maclovius*.

Ferdinand Lot, qui relève ces divergences (*Mélanges d'histoire bretonne*, Paris 1907, p. 115 n. ; p. 175, n. 2 ; p. 290-291) est amené à y attacher une grande importance, et il

en conclut : « La diversité de forme de ces noms parle... contre l'identité des personnages qui les ont portés. **Maclouus**, devenu plus tard dans la langue populaire **Maclou** et **Malo** est, à coup sûr, armoricain. C'est le même mot que **Macliavus**, nom que porte un évêque breton de Vannes au VI^e siècle. **Macliavus** est lui-même le doublet d'une forme plus correcte, **Magliavus**. C'est cette dernière qui a donné **Malou**, **Malo**, par un intermédiaire tel que **Maclou**. Le terme * **maglo** devient en effet **mael**, non seulement dès le XI^e siècle, mais peut-être dès le IX^e siècle » (*ibid.* p. 174). Cette interprétation se heurte à de nombreuses objections :

1^o. — Le nom du saint est généralement dans les anciens documents écrit **mach**, quelques manuscrits ont **mah** : cette orthographe trahit la présence d'une spirante gutturale ;

2^o. — **Macliavus** (et non **Maclavus**, cf. J. Loth, *Chrestomathie bretonne*, p. 50), où **c** est en effet vraisemblablement pour **g**, n'est pas attesté postérieurement, et le nom est de la fin du VI^e siècle ;

3^o. — Le nom de notre saint ne se présente jamais sous la forme intermédiaire **Maclou**, que suppose F. Lot ;

4^o. — Cette dernière eût finalement donné **melou**, **melo**, au moins en zone actuellement bretonnante, cf. *Chrestomathie*, p. 148-149. L'exemple de **Tigernomalus**, dans le Prologue de la Vie de Saint Samson (début du VII^e siècle) est trop isolé et trop peu sûr en face des nombreux noms en **mael** = **mel** que donne Loth, pour être invoqué à contre. Or l'on dit en breton **Sant Malo**, **Sant Malou**, et la toponymie du vannetais atteste de nombreux **Loc Malo** (1).

5^o. — Il est difficile d'admettre qu'au IX^e siècle, date à laquelle fut écrite la Vie de Bili, l'auteur passe de la forme **Machutes** à la forme **Machlouus** sans même une explication, si l'on ne reconnaissait pas universellement qu'elle désignait toutes deux un même personnage (2).

Aussi bien Joseph Loth a-t-il donné trois ans après la publication des *Mélanges* de F. Lot une explication toute différente. Dans *Les noms des saints bretons* (Paris 1910, p. 87), ce dernier notait, sous **Malō**, **Machutus** : « La forme vraie, la seule qui explique le nom de **Malo** est **Mach-low** = **Macco louo**. La forme **Maclow** représente une graphie également vieille bretonne en retard sur la prononciation » Cette explication du premier élément de **Malo**, qui est définitive, peut

(1) On prononce quelquefois *San Valo* ; en breton *Loc Malo* se dit *Sant Valo*.

(2) Seules les interprétations les plus récentes sont relevées ici. Voir par ailleurs Gaidoz, *Revue Celtique*, VI, p. 384 ; De La Bordo, *Histoire de Bretagne*, I, 421.

s'appuyer sur l'évolution de **mach** devant un **t** : le vieux breton **Machteth** «servante», que permet de supposer le cornique **magh-teth**, est devenu **matez** en breton moderne. Il se peut fort bien que la note « Daniel filius Eudoni **Matthierni** », qui date de 1066 et que relève J. Loth, *Chrest. bret.* p. 148, n. 6, ne soit pas une erreur pour **Machtierni**, mais bien pour **Matierni**. L'explication de **Malo** par **mach-low**, toutefois, n'apporte pas de solution à la question de la dualité des noms désignant le même personnage, d'une part, et, d'autre part, ne résout que partiellement le problème que pose le nom de **Malo** : que peut être le second élément ?

Les langues celtiques utilisent toutes, pour désigner une personne, des formes dites « hypocoristiques », c'est-à-dire employées pour extérioriser l'affection — et ces formes coexistent quelquefois avec d'autres formes populaires. Ces hypocoristiques sont souvent formés à l'aide de désinences, dont la plus courante est **-o**, anciennement **-ou**, représentant * **auos** plutôt que * **ouios** (3), selon l'explication de Max Förster, admise par Kenneth Jackson (*Langage in early Britain*, p. 383) : c'est ainsi que l'hypocoristique de **Dafydd** est **Deio**, celui de **Maredudd**, **Iolo** de **Iorwerth**, **Guto** de **Gruffudd**, etc... Il y a lieu de noter que l'**o** caractéristique de ces hypocoristiques peut s'appuyer sur une consonne non étymologique et que ces formations s'apparentent à celles que crée le parler enfantin. D'autre part, le christianisme celtique étant de caractère essentiellement familial, amical (cf. J. Vendryès, *Etudes Celtiques*, n^o 4, 1937, p. 254 = *Choix d'études linguistiques et celtiques*, Paris 1952, p. 182), il n'est pas surprenant que de nombreux noms de saints aient une forme hypocoristique, qui parfois éclipse le nom original : **saint Teliu**, aujourd'hui en gallois **Teilo**, s'appelait primitivement **Eliud**.

Ceci éclaire les noms de **Malō**, **Machutus** ne fait qu'un avec **Machlouus** : la première forme est solennelle, la deuxième hypocoristique. C'est de cette dernière qu'est issu **Malō**, forme que l'on peut mettre plus particulièrement en parallèle, pour la présence de la consonne, avec **Iolo**, hypocoristique de **Iorwerth**. Quand à **Machu**, c'est soit une forme populaire du type **Dewi** pour **Dafydd Sant**, soit un autre hypocoristique. Si **Bili** et l'Anonyme passent de la forme **Machutes-Machutus** à **Machlouus-Machu**, à partir du moment où le saint débarque en Armorique, c'est clairement parce que, le saint devenant familier, on abandonne pour le désigner le nom solennel. Si **Bili** met dans la bouche des possédés le nom **Machlouus**, c'est que cette forme est particulièrement sentie comme hypocoristique : en Breton qu'il est, et bien qu'il fasse ici parler des Gallo-Romains il leur fait dire : « Bon petit saint, ayez pitié de nous » — ce qui est bien dans la tradition du christianisme celtique.

Quant aux formes en **e**, elles représentent, au moins dans

(3) Par **a** long et prononciation consonantique des voyelles **i** et **e**.

la version Mabillon, une influence française. La spirante gutturale étant en effet étrangère au français, le nom du saint s'est vu prononcer *maclou* en dehors du domaine breton. C'est ce qui explique qu'en Normandie, Poitou-Saintonge... l'on dise *maclou macoux*, etc.. C'est de cette même façon que les non-bretonnants prononcent *Penn-mark* pour *Penn-mare'h* et que les Normands d'Angleterre écrivaient *Tref walkemay* pour *Tref Gwalchmei* (J. Morris-Jones, *Welsh Grammar*, p. 115).

L'on retiendra plus particulièrement ici deux faits. Le premier, c'est que l'identité de *Machutus* et de *Malo* est certaine. L'«*ecclesia de S^r Machuto*» d'Abergavenny et l'église de *Saint Machut*, dans le territoire des Pictes du Sud (cf. Loth, *op. cit.*, p. 187) sont, selon toute vraisemblance, dédiées à ce même saint. Le deuxième fait à souligner, c'est que le nom de *Malo* a évolué pareillement à *Saint Malo* et à l'ouest du pays malouin, tandis qu'à l'est, au contraire, il est devenu *maclou*, *macloux*, etc.. Là où la forme *Malo* existe en dehors de Bretagne, son implantation est l'effet de la prédication des moines du pays malouin, dont on sait qu'ils furent très actifs : ceci ne peut guère s'expliquer si la langue bretonne n'avait pas été prédominante, sinon la seule langue employée, en pays malouin.

Servan, comme *Malo*, est gallois. Ce nom s'est prononcé *Serguan*, *Servan*. On dit généralement aujourd'hui *Servan* que l'on écrit *Serfan*. Un roi du Powys porte ce nom et J. Thomas (*Enwau afonydd*, Cardiff, 1938 ; p. 86-87) signale que dans le Mynwi (= Monmouth) existait autrefois une région appelée *Sergunhid*, *Seruguunid* «pays de *Servan*». Ce saint est, en Grande-Bretagne, le patron de Dysart Monivard et de Creich, dans le comté de Perth ; en petite Bretagne deux localités portent son nom : l'une en Ille-et-Vilaine, qui touche *Saint Malo*, l'autre dans le Morbihan.

Toutefois, à *Saint Servan* (I. et V.), ce n'est pas *Saint Servan* que l'on honore, mais saint *Servais*. Or le nom de *Servan* n'a pas pu donner *Servais*, et il existe bien un saint *Servais*. Bien que l'on connaisse mal leur histoire respective, on sait au moins que le premier a dû être le maître de Kentigern, donc vivre au VI^e siècle (quoique selon d'autres il vivait au V^e siècle et aurait été le disciple de Palladius), et que le second, évêque de Tongres, dans la seconde Germanie, vivait au milieu du IV^e siècle. A *Saint Servan*, le culte de *St Servais* est ancien : en 1098 déjà, le cimetière local est appelé de «*St Servais*». (De La Borderie, *Bulletin archéologique de l'Association bretonne*, 3^e série, XII, p. 207). Cependant, dans le fameux *Roman d'Aquin*, qui date du XII^e siècle, et qui a été écrit par un auteur qui connaissait bien la région, il n'est nulle part question de *Servais*, mais toujours de *Saint Servan*, en tant que saint comme en tant que localité. C'est lui qu'implore

Charlemagne : «*Saint Servan sere ! bon saint beneturé !*» (*Le Roman d'Aquin*, éd. Joüon des Longrais, Nantes, 1880, vers 1994).

Quel est le saint primitif ? Incontestablement *Saint Servan*. Le fait que l'immense majorité des saints de Bretagne est d'origine galloise (*Saint Sullac*, *Saint Guinou* qui avoisinent *Saint Servan* portent des noms gallois) montre, à lui seul, et bien que *Plouneventer*, dans le Léon, honore aussi *Saint Servais*, que c'est le Gallois *Servan* qui est le saint primitif de la localité de l'Ille et Vilaine qui porte son nom. C'est aussi ce que tend à montrer la toponymie.

Dans l'édition de W. Dugdale du *Monasticon Anglicanum* (Londres 1846, vii, 1022), on relève qu'il existait en 1290 un «*rivulus qui vocatur Servan*» près de *Newydd ar Wysg* (= *Newport*). Or, si l'on reporte sur une carte le ruisseau en question, on s'aperçoit qu'il se trouve dans les parages immédiats de *Nantcarfan*, lieu de naissance de *Machutus-Macnious*. Il est certain que c'est là le nom même du saint. En effet, de nombreuses vallées et rivières portent encore en Galles des noms de saints et s'appellent simplement *Dewi*, *Padarn*, etc... ; ces noms ont vraisemblablement remplacé ceux de divinités païennes. Ce rapprochement devient encore plus suggestif si l'on y ajoute deux autres. Le comté de Perth, où se trouvent *Creich* et *Dysart Monivard* qui honorent saint *Servan*, faisait précisément partie du territoire des Pictes du Sud (cf. carte adjointe à *Early Scotland*, de Chadwick, Cambridge, 1949), où existait une église de *St Machut*. Enfin, en Bretagne, les localités de *Saint Servan* et de *Saint Malo*, comme il a déjà été indiqué, se touchent.

Ce singulier rapprochement dans les destinées des deux saints se double d'une évolution phonétique identique du nom du saint en Galles et dans le pays malouin. Au X^e siècle, en effet, le nom du saint était prononcé *Servan(e)*, comme le montrent les litanies bretonnes de l'époque (*Revue Celtique*, XI, 149) : c'est l'ancienne prononciation galloise ; et en pays malouin, comme en Galles, le nom est devenu *Servan*, écrit en Gallois *Serfan*, comme il a été noté plus haut. Ces constatations rejoignent donc celles qui ont été faites pour *Saint Malo* dans le même domaine.

Aucun document ne signale la présence en Bretagne de *St Servan* et les Vies de *St Malo* ne le nomment pas. C'est évidemment *Saint Malo* dont le nom est associé à *St Servan*, qui propagea en Bretagne le culte de ce dernier et il n'est pas possible de faire remonter l'origine de la localité d'Ille-et-Vilaine qui porte ce nom au IV^e siècle, comme le fait l'historien de la ville (J. Haize, *Histoire de St Servan*, I, p. 81) sans s'appuyer du reste sur la moindre preuve. *Saint Servan* remonte au plus tôt au VI^e siècle, à la venue de *Malo*, et n'a

pu être qu'un tout petit hameau dépendant d'Alet, au moins jusqu'à la fin du IX^e siècle, car Bili, qui écrivait au IX^e, en eût fait mention si la localité avait eu quelque importance : or il n'en dit pas mot. Quant à Saint Servais c'est sûrement un intrus. La similitude des noms a favorisé le culte de ce saint des bords du Rhin.

Une autre conclusion ressort de cette étude. On a voulu minimiser l'importance de l'émigration bretonne en Armorique et particulièrement dans la région malouine ; cf. *Ogam* 32, p. 71. On lit même textuellement « qu'il n'y eut jamais de langue bretonne dans le Clos Poulet » (*Annales de la société d'histoire et d'archéologie de Saint Malo*, 1948, p. 139). Tout montre bien, au contraire, que l'émigration y fut importante. Quand Malo débarque à Alet, au VI^e siècle, de nombreux émigrants étaient déjà établis dans la région (cf. éd. *Plaine de la Vita de Bili*, c. XXIV, note). L'évolution des noms de Malo et de Servan, supposent que le pays était bretonnant. Comme dans les pays celtiques, le christianisme y a un caractère familial. Alet, ancienne cité gauloise, a été bretonisée en *Gwig Alet*, nom par lequel on désignait encore St Malo en breton il n'y a guère (cf. Grégoire de Rostrenen, *dictionnaire*, s.v.) ; et qui était employé dans le pays malouin au milieu du XVIII^e siècle pour désigner non Saint Malo, mais Saint Servan (*archives de St Servan*, pièce AA 36) : car si *gwig* vient du latin *vicus*, ce n'en est pas moins une forme bretonne, et non romane, empruntée du reste sûrement avant l'émigration, contrairement à ce qu'enseigne F. Lot *op. cit.* p. 205 (cf. le vieil irlandais *fich*, qui représente aussi *vicus* et le nom de lieu de la Cornouailles britannique *Gweek*). On retrouve ce même *gwig* dans de très nombreux noms de Basse-Bretagne, comme *Gwinevez*, *Gwipronvel*, etc.. *Lann Alet*, quoique moins courant que *Gwig Alet*, est également attesté : *divinatis suffragio Lan Aletensis monasterii episcopus* (La Borderie, *Histoire de Bretagne*, II, 528) : c'est le « monastère d'Alet » et cette formation est typiquement brittonique. De même, toute la région englobant Saint Servan, Saint Malo, Cancale, etc.. est appelée le Poulet ; c'est - à - dire le « pagus » d'Alet, dénomination bretonne elle aussi : *pou* est la forme bretonne du latin *pagus* et l'emprunt remonte comme dans le cas de *gwig* et *lann*, à la période insulaire ; cf. gallois *pau*, cornique *pow*. Laissant de côté les noms de lieux de l'ensemble du Poulet, ce qui sortirait du cadre de cet article, il suffira de relever par ailleurs qu'à la sortie même de Saint Malo subsistait en 1644 une lande « de Coesquidan » (*Archives d'Ille et Vilaine*, pièce G. 59), nom dont le caractère breton saute aux yeux.

St Servan 1954.

Notules de Numismatique Celtique III

par

J.-B. COLBERT DE BEAULIEU

6. - Les petites pièces d'argent du nord-ouest de la Gaule

M. Paul-Marie Duval m'a communiqué une monnaie découverte au printemps de 1954, pendant les fouilles du Dr Gosselin, l'archéologue normand bien connu, sur le site d'un édifice gallo-romain, au lieu-dit Le Mesnil, commune de Baron-sur-Odon, (Calvados, arrondissement de Caen, canton d'Evrecy), « à 300 m. du chemin haussé allant de Vieux à Bayeux par le pont Chalon, en bordure du G.C. 8 » (n° 346 du cadastre) (1). A vol d'oiseau, Le Mesnil est à deux kilomètres de Vieux, la capitale des *Viducasses*. Il convient de signaler la découverte sur le même chantier de deux autres monnaies gauloises (2) et de « plusieurs monnaies

(1) Dr. GOSSELIN, *Découverte d'un temple gallo-romain au Mesnil de Baron-sur-Odon*, in *Bulletin de la Société normande d'études préhistoriques*, t. XXXV, fasc. IV 1953.

(2) L'une de ces monnaies est un fragment de potin, de 1,48 g., correspondant à une pièce d'environ 3 g., décrite seulement par Ed. LAMBERT, (*Essai*, I, Paris-Bayeux, 1844, p. 18, pl. I, 6.), réplique d'une monnaie trouvée à Jort (Calvados, arr. de Caen, canton de Morteaux-Coulibœuf), en 1839, de 2,44 g., attribuée par cet auteur aux *Aulerci Eburovices*. L'autre, qui a été enlevée du chantier par une personne non autorisée, aurait été identifiée à la Bibliothèque nationale et serait du type de BN 6961 a. M. P.-M. Duval m'a communiqué la première de ces deux pièces ; le Dr Gosselin m'a donné, avec beaucoup d'obligeance, les indications concernant l'autre.

du Bas-Empire, dont trois petits bronzes de Tétricus et deux de Constantin».

DESCRIPTION DE LA PIÈCE DE BARON-SUR-ODON (pl. V, 3)

Fort détériorée et cassée sur presque tout son pourtour, cette petite pièce à flan demi-épais, non scyphate, pèse 0.73 g et paraît d'argent allié de titre moyen.

Elle présente, **au droit**, une tête de Pallas coiffée du casque corinthien, à gauche, très stylisée, que, à cause de la mutilation de l'exemplaire, l'on ne peut reconnaître sans comparaison avec la série. **Au revers**, un cheval au galop à droite, à crinière non perlée, conduit par un aurige (hors flan), dont le bras est remplacé par un rinceau en forme d'S, aux volutes centrées d'un point. Sous le cheval un sanglier à droite, très schématisé.

Le droit à gauche de cette pièce et le revers sans perlé de crinière constituent des variantes des types de la série qui sont ignorées des auteurs auxquels on se réfère habituellement. Je les crois inédites.

PIÈCES DE COMPARAISON

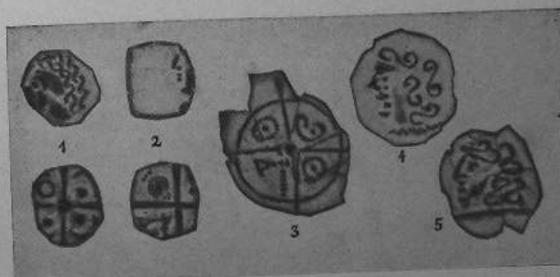
Cette pièce relève d'une série inspirée par le statère d'or d'Alexandre III de Macédoine, au type de Pallas (pl. V, 1) ou d'espèces de la Grande-Grèce à ce même type. Cette série comporte un certain nombre de petites monnaies d'argent, diversement classées par les auteurs, que je vais évoquer dans l'ordre de leur parenté avec notre pièce, au point de vue du style et de la fabrique, en commençant par les plus proches.

a) On a trouvé à La-Rue-Saint-Pierre (Seine-Inf., arr. de Rouen, canton de Clères) de petites pièces d'argent, dont sept exemplaires étaient, en 1893, conservés au musée de Rouen. Elles pèsent de 0.74 à 0.84 g. Le **droit** montre une tête casquée à droite, très proche de notre pièce; le nez y est d'un style observé sur le billon assez riche ordinairement attribué aux **Balocasses**. Le revers est identique à celui de notre pièce, à cette différence près que la crinière du cheval y est perlée. M. Blanchet aurait volontiers vu classer cette espèce aux **Veliocasses** (3), (pl. V, 4).

PLANCHE V



1. D. agrandi du statère d'or d'Alexandre III de Macédoine (extr. de Lengyel, *Art gaulois*, XII, 131).
2. Dessin d'après Blanchet, *Traité*, p. 370, fig. 352.
3. La pièce trouvée à Baron-sur-Odon (frottis).
4. Dessin d'après Blanchet, *RN*, 1907, pl. III, 4.
5. Frottis de BN 8515.
6. Frottis de BN 6561a.
7. Trouaille de Carantec, D. de l'ex. n° 13 (cf. *Ann. de Bret.*)
8. tr. de Carantec, D. de l'ex. n° 12 (*id.*)
9. tr. de Brech, D. de l'ex. n° 1 (cf. *Mém. de SHAB*)
10. tr. de Brech, D. de l'ex. n° 4 (*id.*)
11. tr. de Brech, R. de l'ex. n° 11 (*id.*); le revers de cette monnaie, malheureusement mutilée, montre, sous le cheval, l'image très probable d'un hippocampe, que l'on peut rapprocher de celui du revers du n° 6.



- 1-2. « Monnaie à la croix » des *Volca Tectosages*.
3. Reconstitution de l'image complète d'un coin de revers (M. Baillet).
- 4-5. Reconstitution de l'image complète de coin de droit (Baillet).

b) On conserve à la Bibliothèque nationale une petite pièce d'argent pesant 0,82 g (BN 6961 a), classée aux **Bajocasses**, de même fabrique et de même thème que notre pièce de Baron-sur-Odon, avec cette différence qu'au revers, sous le cheval, à droite, se voit un hippocampe à gauche (4) (pl. V, 6).

c) C'est aux **Ambiani** que l'on donne une monnaie de revers presque semblable à celui de notre pièce (BN 8515, 1 g), de même fabrique et de même thème avec cette différence que le bras de l'aurige est une sorte d'S allongée, que le droit est à droite et d'un dessin moins stylisé (5), (pl. V, 5).

d) De même type de droit que l'exemplaire BN 8515, tantôt à droite, tantôt à gauche, et d'une exécution assez proche, un ensemble de petites pièces, pesant de 0,58 à 1,21 g, classées aux **Carnutes** ou aux **Aulerci Cenomani**, ont été trouvées dans la Sarthe et l'Indre-et-Loire (6).

(3) Pour la proximité avec le style des monnaies attribuées aux **Bajocasses**, voir BN 6972, 6973, 6976, 6980 (cette dernière est reproduite par LA TOUR, in *Atlas*, pl. XXV). — Les monnaies de La-Rue-Saint-Pierre ont été publiées par M. A. BLANCHET, *Monnaies gauloises inédites ou peu connues*, in *Revue numismatique*, 1907, p. 463-465, pl. III, fig. 4. — Pour l'opinion de ce savant sur le classement, voir *infra*, n. 11. — LENGYEL, in *L'Art gaulois dans les médailles*, Paris 1954, pl. XIV, 162 et XXXI, 328, a reproduit une monnaie de ce type.

(4) Pour le droit seulement et pour la fabrique, voir HUCHER, *Art Gaulois*, II, Paris-Le Mans, 1874, p. 33, fig. 46, traitant d'une monnaie probablement trouvée dans les environs de Caen. — Pour le type du revers seulement et non pour la fabrique qui comporterait un flan mince et scyphate, voir le même, p. 34, fig. 48, traitant d'une monnaie qui proviendrait des environs d'Amiens. — Pièce reproduite par LENGYEL, pl. XIX, 164.

(5) LA SAUSSAYE, *Le véritable symbole de la nation gauloise*, in *Revue numismatique*, 1840, p. 249, pl. XV, 7. — Joachim LEWEL, *Type gaulois ou celtique*, *Atlas*, pl. IX, 42. — HUCHER, *o.c.*, II, p. 34, fig. 47. — LA TOUR, *o.c.*, pl. XXXIV. — A. BLANCHET, *Traité des monnaies gauloises*, Paris 1905, p. 371, fig. 353.

(6) BN 5967 (1,15 g) a été trouvée à Montfort-le-Rotrou (Sarthe, arr. du Mans). On a également identifié ce type au camp d'Amboise (Indre-et-Loire, arr. Tours), selon BLANCHET (*Traité*, p. 508), près d'Eccommoy (Sarthe, arr. du Mans) et près de La-Chapelle-Saint-Rémy (Sarthe, arr. Mamers, canton de Tuffé), selon HUCHER (I, p. 33). Voir dans les cartons de la BN, les monnaies suivantes, reproduites par LA TOUR (pl. XVIII) : BN 5973 (0,58 g), 5980 (1,07 g), 5985 (1,06 g). — LAMBERT, *o.c.*, II, pl. IV, 29 et XI, 16. — HUCHER, I, pl. 24, 2. — BLANCHET, *Traité*, p. 305-306, fig. 198. — Lancelot LENGYEL, pl. XII, 132-137.

e) Une variété de monnaies à revers très proche de celui de Baron-sur-Odon est en réalité de fabrication tout à fait différente, de flan mince, et fortement scyphate, tandis que le dessin du droit est au dernier degré de la stylisation, au point qu'il serait méconnaissable si l'on ne reconstituait les étapes de son avatar. Le Cabinet de France les classe tantôt aux **Ambiani** (BN 8500, 0,87 g. — 8501, 0,76 g.; de mêmes coins), tantôt aux **Baiocasses** (BN 6961 b, 0,69 g.). Ces pièces ont été trouvées dans la région de Douai, Arras et Amiens (7).

LOCALISATION

a) Les trouvailles

Notre petite pièce provient d'un site distant de Caen d'environ 10 km au S.-O., sur l'ancien territoire présumé des **Viducasses**. Les espèces les plus proches d'elle par le type et la fabrication ont été trouvées à La-Rue-Saint-Pierre, à 18 km à vol d'oiseau au N.-E. du centre de Rouen chez les **Veliocasses**. Voilà pour les bien rares jalons géographiques.

b) L'opinion des savants.

La Saussaye penchait pour l'attribution de BN 8515 aux **Volcae Tectosages** de Gaule Narbonnaise, directement influencés par le monnayage d'Emporiae qui lui paraissait prototypique (8). Hucher réfuta ces vues en ces termes : « Tout dans cette médaille est armoricain; nous dirons plus, ambien, calète ou véliocasse, enfin des peuplades des bords de l'océan » (9); et, comme il ajoutait que cette pièce devait

(7) Remarquons que ces trois pièces, malgré la diversité de leur classement, sont de même type et de même fabrication et sortent certainement d'un même atelier. — Voir LELEWEL, *o.l.*, pl. VI, 37. — LAMBERT, *o.l.*, II, pl. VI, 23. — HUCHER, II, p. 35; fig. 50 et, état intermédiaire, fig. 49. — LA TOUR, pl. XXXIV. — BLANCHET, *Traité*, p. 371, fig. 354. — Deux exemplaires ont été trouvés, selon LELEWEL, dans la région de Douai (Nord) (commentaire de la pl. VI, 37) et d'Arras (Pas-de-Calais) (commentaire de la pl. X, portraits et chevelures, n° 11). — Une variante du type, représentée par LAMBERT (I, pl. VI, 10) et par HUCHER (II, p. 35, fig. 49), provient des environs d'Amiens. — LENGYEL, pl. XIV, 167, a reproduit en phototypie le droit de BN 6961 b et, XIV, 168, le droit de 6980a; monnaie où, au terme de son évolution baiocasse, la crista du casque est remplacée par un sanglier.

(8) *Revue numismatique*, 1840, p. 249, pl. XV, 7.

(9) HUCHER, II, p. 33-34.

provenir d'un peuple « d'outre-Seine ». Muret et Chabouillet, suivis par La Tour, l'ont attribuée aux **Ambiani** (10). On connaît le souci de prudence de M. Blanchet, qui adhère rarement sans réserve aux classements traditionnels; aussi ne prit-il pas parti dans son traité. Un peu plus tard, il écrivit cependant : « On pourrait proposer d'attribuer aux **Veliocasses** les petites monnaies de La-Rue-Saint-Pierre... mais je me garde de conclure » (11).

Les autorités de la Bibliothèque nationale ont probablement approché de la vérité en rangeant l'exemplaire BN 6961 a dans le carton des **Baiocasses**. La tête du droit y montre effectivement un nez assez typique de la facture en usage chez les anciens peuples de l'ouest de l'actuelle Normandie et une chevelure en flagrant délit de transformation de la tête de Pallas en coiffure dite baiocasse (12).

Constatons donc qu'avec la pièce de Baron-sur-Odon, nous sommes en présence de l'exemplaire d'une variante inédite, peut-être locale, appartenant à un monnayage ayant eu cours dans une vaste région, entre la Loire moyenne et la Manche, du golfe du Calvados au Pas-de-Calais, comprenant le Maine, la Normandie, la Picardie, l'Artois, jusqu'aux confins de la Flandre. Par sa fabrication et son style, elle nous semble avoir été frappée dans la région de sa découverte; quant à l'attribuer aux **Viducasses** plutôt qu'à un peuple voisin, il convient d'attendre de nouvelles observations relevées sur de nouveaux dépôts.

DATATION

Considérant l'ensemble de la série, Hucher remarquait : « il est impossible lorsqu'on compare ces diverses médailles de ne pas admettre qu'on est en présence d'un art régional descendant, par une série de chutes très appréciables, l'échelle de la dégénérescence, échelle dont les degrés sont si nombreux lorsqu'au contraire la série progressive est si cour-

(10) LA TOUR, pl. XXXIV.

(11) *Revue numismatique*, 1907, p. 463. — « Quand j'ai publié mon *Traité des monnaies gauloises*, écrivait récemment M. Blanchet, je pensais que les provenances des monnaies étaient sans doute la meilleure base pour les attributions aux divers peuples. Je le pense encore, mais avec des restrictions plus développées » (*Rev. num.*, 1951, p. 32).

(12) Voir particulièrement BN 6972 à 6977, 6980 et 6981.

te. Il semble que l'épanouissement de l'art soit, comme celui de la fleur, limité à l'espace d'un matin » (13). C'est la seule considération que je connaisse sur la durée et le caractère épisodique de ce numéraire, mais elle est d'une rare perspicacité.

Cependant, l'étude des petits billons armoricains montre de substantielles analogies entre les deux séries et peut-être trouverons-nous en leur comparaison, matière à des conclusions intéressantes l'une et l'autre (14), d'autant plus que l'examen critique le plus attentif ne nous a révélé entre elles qu'une seule différence : la série armoricaine va d'un assez bon argent à l'alliage le plus vil (15), tandis que la série « normande » et belge paraît en l'absence d'analyse, ne comporter que de l'argent d'assez bon titre. Cette objection, cependant, n'est pas dirimante, comme nous allons le voir.

Quant aux similitudes elles résident essentiellement dans le poids, le module et le caractère aberrant par rapport aux types et aux notes numismatiques du monnayage plus ancien ; elles résident aussi dans l'emploi en Armorique d'un type à la tête casquée, diversement orientée, dont le prototype était pour moi comme une énigme.

Il me semble maintenant que ce prototype des petits billons armoricains à la tête casquée pourrait être constitué par le numéraire un peu plus réaliste dont l'exemplaire de Baron-sur-Odon est un spécimen. Ainsi les petits billons du nord de l'Armorique et ceux de la trouvaille de Brech pourraient être la traduction libre, selon les lois du « transformisme » (Blanchet) celtique, du même type à la tête de Pallas, emprunté aux copies déjà très évoluées rencontrées en Normandie et dans le Maine sur la frange orientale de l'Armorique proprement dite (pl. V, 7-11).

Le poids de l'échelon du plus grand nombre de petits

(13) HUCHER, II, p. 34.

(14) Voir mon étude des billons armoricains dans *Annales de Bretagne*, 1953, p. 328-335, pl. A, 21-34, 65-71 (*Notices d'arch. armoricaine*), et dans *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne*, 1953, p. 10-14, 47-50, pl. II, 51-69.

(15) Les petits billons du nord de l'Armorique sont en général d'assez bon métal, mais les petits billons de Brech sont de composition irrégulière. Les uns contiennent entre 35 et 23 % d'argent, d'autres n'en contiennent que des traces, selon les analyses faites par M. A. Banderet, professeur à l'École de Chimie de Mulhouse. Voir ma communication publiée dans le *Bulletin mensuel de la Société polymathique du Morbihan*, 1954, n° 1174.

billons de l'Armorique septentrionale est celui de 0,70 à 0,79 g. Le poids des petits billons présumés Vénètes de Brech est notablement inférieur. Le poids des billons de « Normandie » et de Gaule Belgique leur est nettement supérieur. La succession logique se serait donc faite dans le sens nord-sud : monnaies de « Normandie », monnaies du nord de l'Armorique, monnaies des Vénètes.

A la lumière de cette analogie, je puis donc proposer d'admettre que nous nous trouvons, entre Loire et Escaut, en présence d'un numéraire de même nature que les petits billons armoricains, c'est-à-dire tardif, postérieur à la conquête. Comme le sentait si bien Hucher, il n'a eu qu'un caractère épisodique, ayant sans doute bientôt fait place à certaines des innombrables monnaies de bronze des régions considérées. Cela résulte de faits conjugués et bien symptomatiques : rareté des variétés de type connues et petit nombre des trouvailles.

Dans cette partie de la Gaule, l'avisement monétaire a consisté en un changement du métal, avec adoption d'un module nouveau en rapport avec la vileté relative du bronze, alors qu'en Armorique on a altéré de plus en plus fortement l'argent sans modifier la fabrique.

LE PROTOTYPE

Il resterait encore à se demander : d'où peut venir une imitation aussi tardive d'un prototype grec ? Si la numismatique de la Gaule pose une suite de rébus, cela est dû en grande partie à l'état lacunaire de nos catalogues ; beaucoup de monnaies ne sont pas parvenues à la connaissance des spécialistes. Les formes de transition peuvent donc avoir existé et n'avoir pas été conservées dans des collections accessibles.

Cependant, M. Blanchet a pratiquement sauvé de l'oubli une remarquable pièce d'or, trouvée au confluent de la Seine et de la Marne, montrant, au droit, une tête de Pallas au casque corinthien, à droite, déjà fortement celtisée, et, au revers, un type généralement considéré comme bellovaque (pl. V, 2). Ce quart de statère hybride (16) atteste l'usage en Gaule pré-romaine d'un type monétaire inspiré par le statère d'or d'Alexandre le Grand ou par d'autres monnaies de la Grande-Grèce au type de Pallas.

Le problème de l'imitation à la mode celtique de Pallas au casque corinthien a été abordé incidemment par le même

(16) Voir BLANCHET, *Traité*, p. 370, fig. 352, p. 371, d'après *Comptes-rendus de la Soc. Num.*, t. VI, 1875, p. 256.

savant (17), qui, après A. de Barthélemy (18), a souligné les relations directes entre la Gaule Belgique et les cités de la Grande-Grèce, par la voie commerciale de Marseille et la navigation fluviale presque continue jusqu'à la Seine (19), et par la voie maritime.

En résumé, la trouvaille isolée de la petite monnaie inédite de Baron-sur-Odon montre l'existence, dans une région comprise, à l'est de l'Armorique, entre la Loire et l'Escaut, d'un numéraire de petit module, frappé sur des flans d'argent plus ou moins bas. Il semble avoir succédé aux émissions de l'époque pré-romaine, dont la production avait en grande partie disparu pendant les luttes pour l'indépendance (20). Les observations qu'il autorise nous mettent sur la voie de l'origine typique de certains petits billons armoricains, que l'on sait tardifs, dont le thème pourrait être la copie altérée du numéraire belge à la tête de Pallas. C'est aussi une nouvelle et précieuse confirmation des relations et influences ayant existé entre l'Armorique et la Belgique.

7. - Numismatique de l'Aquitaine : la frappe des "monnaies à la croix"

Peu de séries ont été aussi étudiées que les monnaies dites « à la croix », dont on possède d'innombrables exemplaires, trouvés dans tout le bassin de la Garonne, principalement

(17) A. BLANCHET, *L'influence de l'art grec dans le nord de la Gaule Belgique*, in *Revue numismatique*, 1903, p. 100-117. — *Treffe* p. 192-193.

(18) *Note sur le monnayage du Nord-Ouest de la Gaule*, in *Comptes-rendus de l'Académie des inscriptions et Belles-lettres*, juillet 1891.

(19) STRABON, IV, 1, 14.

(20) A cause des enfouissements énormes attestés par les dépôts exhumés depuis deux millénaires.

en Languedoc (21), et cependant ce numéraire, communément attribué aux *Volcae Tectosages* pose encore des problèmes mal résolus concernant non seulement son classement, mais la technique de sa fabrication elle-même, à laquelle sera consacrée cette notule.

Les monnaies dites « à la croix » sont, comme chacun sait, une imitation des monnaies de Rhoda (aujourd'hui Rosas), en Tarraconaise (22). Elles présentent, au droit, une tête humaine parfois barbare et négroïde, diversement orientée, et, au revers, dégénérescence, évolution ou adaptation de la rose de Rhoda, une croix cantonnée de meubles variés, croissants, globules, points, annelets, triquètres, rouelles, torques, fleurs, etc.. On a distingué deux périodes dans ce monnayage.

Les pièces de la série la plus ancienne ont été frappées, comme partout en Gaule, sur des flans coulés à bord plus ou moins circulaire, dont l'épaisseur est de l'ordre de un millimètre. Pour les pièces de la seconde série, plus ou moins carrées ou polygonales dont le flan est plus épais et peut dépasser deux millimètres. « on aurait aplati des lingots d'argent sur une enclume, jusqu'à ce qu'ils fussent réduits à l'épaisseur voulue, puis, à l'aide de cisailles, les flans auraient été coupés dans le lingot. Il est certain, en effet, que de nombreuses pièces de cette série présentent un flan irrégulier, à bords taillés en biseau, dont les arêtes ne peuvent être expliquées que par l'opération précitée », écrivait M. Adrien Blanchet (23) (pl. V/2, n° 1-2). En employant la forme conditionnelle, l'auteur du *Traité des monnaies gauloises* a laissé quelque incertitude sur la question.

Il y a une dizaine d'années des observations inédites ont été communiquées par un regretté numismate, Marcel Baille, à la Société française de Numismatique, qui en a rendu compte en ces termes : « M. Baille présente trois monnaies gauloises à la croix, reconstituées par assemblage : ce travail de puzzle est très curieux et permet de lire dans leur intégralité les types monétaires dont les flans trop étroits

(21) Voir la bibliographie relative à ce numéraire dans BLANCHET, *Traité des mon. gaul.*, Paris 1905 p. 49 et 278-286 et Gabrielle FABRE, *Les civilisations protohistoriques de l'Aquitaine*, Paris 1952, p. 20-21 et p. 146-152, pl. X-XI, carte 4.

(22) Voir reproduction dans LA TOUR, *Atlas des monnaies gaul.*, Paris 1892, pl. VIII-IX. — A. BLANCHET, pl. II, 2. — Lancelot LENGYEL, *L'art gaulois dans les médailles*, Paris 1954, pl. IV, 34 (BN 3258).

(23) A. BLANCHET, *o.c.*, p. 49 et n. 2. — Pour les reproductions de monnaies à flan coupé au burin, voir : Joachim LELEWEL, *Type gaulois ou celtique*, Atlas, Bruxelles, 1840, pl. IV; 1-2; V; 2-3. — LA TOUR pl. IX-X. — A. BLANCHET, pl. II, 8. — LENGYEL, pl. III-IV, *passim*.

et mal taillés des monnaies originales ne présentent qu'une partie fragmentaire» (24).

De quoi s'agissait-il ? J'ai eu la bonne fortune d'avoir en main les trois faces monétaires ainsi reconstituées par assemblage et de pouvoir les examiner et les reproduire par frottis (25). Ce sont trois types différents, deux droits et un revers. Les premiers correspondent à une gravure de 17 mm de grand axe ; le dernier composé de huit fragments restitue l'image d'un coin mobile dépassant 23 mm de diamètre. Il est donc établi que des coins offrant 3 à 4 cm² de surface gravée étaient utilisés pour empreindre 1 cm² de métal.

Après une telle découverte on pourrait se demander si l'on ne frappait pas des flans correspondant à la surface réelle des coins pour découper ensuite au burin les éléments ainsi obtenus, afin d'en tirer quatre pièces ou davantage ; mais cette supposition est à rejeter pour trois raisons essentielles :

1° — le revers de l'immense majorité des « monnaies à la croix » comprend dans la partie empreinte du type le centre de la croix. En conséquence : il n'y avait qu'une pièce produite par coup de marteau (26).

2° — La tranche des monnaies ne présente pas la section absolument rectiligne et nette qu'elle aurait sur tous ses bords, sauf un dans le cas d'un débitage au burin postérieur à la frappe (27). Au contraire, l'opération de la frappe à chaud a déformé le flan, arrondissant sensiblement chaque

(24) *Revue numismatique*, 1945, procès-verbaux, p. LXXI.

(25) Elles relèvent de types trouvés en grand nombre, en 1867, à Goutrens (Aveyron, arr. de Rodez, canton de Rignac, commune de Cassagne-Comtaux).

(26) Il ne faut pas croire que l'exemplaire n° 3 de la planche provienne de huit revers dont un seul aurait compris le centre de la croix dans son dessin. Non, le puzzle a été composé à l'aide de revers provenant du même coin d'origine et différemment centrés, certes, mais dont il n'a été retenu qu'une partie. En sciant patiemment et avec ingéniosité chacun des éléments en concours, on a éliminé la portion du dessin qu'on avait déjà retenue sur les autres. La preuve c'est que les huit éléments constitutifs de ce puzzle, s'ils étaient présents dans leur intégralité devraient peser ensemble au minimum $8 \times 2,50 = 20$ g et qu'ils n'en pèsent pas la moitié (9,12 g).

(27) Le burin a dû être employé de préférence à la cisaille, cause de l'épaisseur des flans, comme le pense Mlle Fabre, citée *supra* n. 21.

côté, selon un arc de concavité interne, émoussant ou faisant disparaître les arêtes et provoquant de discrets éclatements marginaux, bien symptomatiques de la méthode employée (28).

3° — le poids des trois pièces théoriques reconstituées à l'aide de fragments prélevés à des pièces authentiques diversement centrées est respectivement de 9,12 g (pl. V/2 n° 3), 5,94 g (n° 4) et 5,44 g (n° 5). Or le poids normal des drachmes du prototype de Rhoda est de 4,90 g et, d'autre part, les monnaies à la croix de la première série ne dépassent par 3,62 g pour les meilleurs exemplaires du Cabinet de France (BN 2956, 2959).

Pour quelles raisons l'aire de la gravure du coin excédait-elle à ce point l'aire du flan ? On en est évidemment réduit aux conjectures. Peut-être était-ce en vertu de la continuation des habitudes initiales, en quoi les monnayeurs trouvaient leur compte. En effet, la frappe des flans plus épais des monnaies de la seconde série devait fatiguer les coins bien davantage, on avait donc intérêt à leur donner une surface et par conséquent une masse plus considérable, pour gagner de la solidité. Dès lors, il était bon de graver tout le champ disponible pour éliminer l'effet des excentrations inévitables. Il s'en produisait (pl. V/2, n° 2). De tels incidents prouvent du reste que le procédé de la gravure large n'était pas exclusif et qu'on possédait aussi des coins dormants dont le dessin était mieux proportionné au plus grand axe des flans.

On peut conclure en toute sûreté que les reconstitutions de Baille prouvent ce fait, à priori surprenant, qu'on continua de se servir de coins largement gravés pour empreindre certaines « monnaies à la croix ». Elles n'infirment pas l'hypothèse relative à leur fabrication, présentées de manière trop conjecturale par M. Blanchet ; au contraire elles permettent d'écarteler le problème, les « monnaies à la croix » ayant manifestement, après la préparation particulière de leurs flans, subi le même traitement que les autres monnaies frappées de Gaule.

Une étude caractérisocopique, assise sur l'examen d'un

(28) On rencontre dans ce numéraire de nombreuses monnaies fourrées, qui devaient provenir des ateliers réguliers, selon les habitudes de l'antiquité. On aurait rencontré pour leur fabrication des difficultés particulières, puisqu'il aurait fallu les recouvrir d'argent après la frappe, à cause de la tranche mise à nu par le débitage. Et d'autre part cette opération aurait risqué d'amollir le métal. — M. Blanchet a eu la même aventure de confier à la Monnaie de Paris une « monnaie à la croix » qui s'est avérée fourrée (*Traité*, p. 39, n. 5). Il ne faudrait pas conclure cependant que toutes étaient fourrées. J'en ai scié une, prise au hasard, qui a été trouvée de bon argent massif.

grand nombre de ces petits monuments, à la faveur des trouvailles, permettrait seule de déterminer le rapport chronologique des deux catégories d'espèces. Ainsi pourrait-on rechercher si les coins largement gravés ont été utilisés initialement pour les monnaies à flan large de la première série et sont demeurés en service avec l'adoption du nouveau procédé de fabrication des flans polygonaux, ou bien s'ils constituaient un retour aux anciennes conditions du matériel rendu nécessaire par la trop grande fréquence des monnaies accidentellement unifaces dues à l'excentration hors du champ des coins à gravure petite.

Paris 1954.

Sur un passage de la neuvième «série» du **Barzaz-Breiz**

par

Francis GOURVIL

Tous les lettrés et les amateurs de littérature bretonne connaissent — du moins de nom — le chant intitulé « Les Séries » (en breton **ar Rannou**) par lequel s'ouvre le célèbre **Barzaz-Breiz** de La Villemarqué.

Dans l'édition définitive du recueil (1867 et suiv.), ce chant occupe, avec son **Argument**, sa traduction et ses **Notes**, les pp. 1 à 18 du volume, et, dans l'édition 1845, les pp. 1 à 28 du t. I.

On n'entreprendra pas ici de prouver ou de nier l'authenticité de son texte ni de signaler ses points de contact occasionnels avec la pièce généralement considérée comme son archétype : **Gouspero ar Raned** (1). Mais il n'en a pas moins paru intéressant de mettre grâce à lui en évidence un procédé ou une méthode dont l'utilisation généralisée a assuré au **Barzaz-Breiz** une place à part parmi tous les ouvrages consacrés aux traditions populaires, et à son auteur une situation des plus en vue dans le Panthéon littéraire de la Bretagne.

P. 6 de l'édition courante, on lit, en breton, après l'interrogation de l'Enfant au sujet de la neuvième Série (**Kan d'in eus a nao rann**, etc. «Chante-moi la série du nombre neuf»):

*Ann DROUIZ
Nao dornik gwenn war dol leur,
E kichen tour Lezarmeur
Ha nao mamam o keina meur.*

Ce qui, dans la traduction française placée au-dessus du texte breton, donne :

LE DRUIDE

« Neuf petites mains blanches sur la table de l'aire, près

(1) Voir : *Soniou Breiz-Izel*, t. I, pp. 94-115; QUELLIEN, *Chansons et danses des Bretons*, etc...

« de la tour de Lezarmeur, et neuf mères qui gémissent
« beaucoup »,

Dans la pièce, où chaque sentence est soit elliptique, soit hermétique et souvent les deux à la fois, tout nécessite à vrai dire une explication et des éclaircissements, sous peine de rester inaccessible en breton comme en français aux sens les mieux exercés. Le talent de La Villemarqué a précisément consisté, soit à façonner son texte en relation avec des commentaires pré-établis, soit, au contraire, à en dégager des faits attestés — ou censés tels — par l'Histoire ou la chronique, et dont personne d'autre ne se serait sans doute avisé.

Cela posé, il s'agit de vérifier la valeur historique des commentaires, ou des faits invoqués, plutôt que l'ingéniosité de la méthode et la séduction qui s'en dégage — l'une et l'autre étant hors de cause.

P. 13 de l'ouvrage, dans le texte serré des neuf pages et demi de Notes qui suivent la pièce, on lit :

IX. Une antique tradition relative aux côtes d'Aber-Vrac'h, en Armorique, mentionnée par un chroniqueur du quinzième siècle et par d'autres écrivains bretons, me semble de nature à éclaircir la strophe des neuf petites mains blanches exposées sur la table de pierre au pied de la tour de Lezarmeur, et des neuf mères qui gémissent. « Selon cette tradition, dit Pierre Le Baud, on immolait jadis des enfants à une fausse divinité, sur un autel à Aber-Vrac'h dans un lieu appelé Porz Keinan, c'est-à-dire le Port des Lamentations, à cause des gémissements que poussaient les mères des victimes ».

Une note 6, à la fin de ce passage, renvoie au Dictionnaire de Grégoire de Rostrenen, p. 360, et à celui de Dom le Pelletier, colonne 474.

Deux observations : Dans ce texte, **doi** leur de l'original et « la table de l'aire » de la traduction sont devenus, sans explication, « une table de pierre ». Ensuite, la phrase finale placée entre guillemets est formellement citée comme étant de « Pierre le Baud ».

Voyons ce qu'il en est, en réalité, et, pour cela, reportons-

nous directement à l'in-folio de cet auteur intitulé : **Histoire de Bretagne, avec les Chroniques des Maisons de Vitre et de Laval**, etc. par Pierre Le Baud, chantre et chanoine de l'Eglise collégiale de Notre-Dame de Laval (...), le tout nouvellement mis en lumière (...) par le sieur d'Hozier (...) Paris, chez Gervais Alliot (...) 1638. A la p. 48 de cet ouvrage, écrit à la fin du XV^e s. par l'aumônier de la duchesse Anne, reine de France, (page à laquelle renvoie l'index pour le mot **Kaynnen**), on lit textuellement :

Si (aucuns mariners Bretons) nagèrent ainsi que en un moment jusques aux rivages de Legionense, om ils appliquèrent à un port appelé Kaynnen es fins de la terre auprès lequel fut depuis construit une Abbaye; en l'honneur dudit Apostre Mathieu (....)

Il desplaisoit à l'Apostre une coustume, laquelle à celui port estoit exercée entre les Bretons; c'est à sçavoir que les enfants de chacune maison d'ancienne coustume par deffaut de fournir aux demandes du Prince estoient là vendus en servage aux estrangers passant la mer et le prix qui pour eux estoit receu mis au trésor Royal; dont ledit port estoit ainsi nommé Kaynnen en Breton, qui signifie lamentation: pour ce que là faisoient les mères complaints de leurs enfants qui estoient départis d'elles.

On peut donc constater, d'après cette citation conforme au texte original, que Le Baud n'a nullement écrit le principal de ce qui lui est attribué par La Villemarqué.

S'il est bien là-dedans question d'un port nommé **Kaynnen**, et de « lamentations » poussées par des mères au spectacle de leurs enfants livrés en servage à des étrangers, par contre on y chercherait vainement la moindre allusion à ces enfants immolés à « une fausse divinité sur un autel d'Aber-Vrac'h » auxquels en appelait La Villemarqué pour « éclaircir » la strophe des « neuf petites mains blanches exposées sur la table de pierre ».

Ce n'est donc pas Pierre Le Baud, malgré l'usage fait de son nom, qui justifie, si l'on remonte jusqu'à lui au lieu de croire son interprète sur parole, la proposition de la note IX dans le **Barzaz**.

Tournons-nous alors vers quelqu'un d'autre, et d'abord vers Dom Le Pelletier, appelé lui aussi en témoignage.

Dans son *Dictionnaire de la Langue Bretonne*, ouvrage posthume publié en 1752, mais écrit dans le premier tiers du XVIII^e siècle, colonne 474, à l'article KEINI, nous relèverons ces lignes :

Le R.P. Grégoire de Rôtrene n'a appris qu'auprès d'Aber-Vrac'h, un petit port de mer en Léon, il y a un Leu, dit Keinanen, lamentation : et que la tradition du pays est que l'on y sacrifioit autrefois aux fausses divinités des petits enfans qui, comme leurs mères présentes, gémissaient et se lamentoient.

Nous voici donc plus près du texte cité en témoignage. Malheureusement, Le Pelletier, qui pourtant avait séjourné quelques années à l'abbaye de Saint-Mathieu avant d'appartenir à celle de Landévennec, où il travailla à son bel ouvrage, ne nous apporte là rien de personnel et se retranche derrière l'autorité d'un confrère.

Celui-ci, le P. capucin Grégoire de Rostrenen, auteur d'un autre dictionnaire (français-breton) publié à Rennes en 1732, nous apprendra p. 560 (et non 360) de son gros livre, au mot *Lamentation*, que :

Le port de lamentation étoit le nom d'Abrevec du temps du paganisme à cause que tous les mois on y sacrifioit un enfant à la mamelle, à une fausse divinité.

Ce qu'il traduit ainsi en breton :

Porz Aber Vrac'h e goïled Léon, a c'hailvet tro-all porz qeivan; are'n abecq ma lazet eno bep mis ur duquel bihan oud ar vron en enor da un divinite faos adorêt el lec'here.

Voilà donc sans nul doute la phrase qui chantait dans l'esprit de La Villemarqué lorsqu'il entreprit de commenter la neuvième Série. Mais on observa qu'elle parle d'un enfant sacrifié chaque mois (sans que ce soit nécessairement sur un « autel ») et non des quatre enfants et demi que supposeraient les « neuf petites mains » (nao dornik gwenn) du texte commenté.

Dans le *Barzaz* de 1845, p. 20, la phrase où il est question du « chroniqueur du quinzième siècle » (P. Le Baud) et « d'au-

tres écrivains bretons » se trouvait allongée de ce membre : « qui l'ont constatée », relatif à la tradition invoquée. On a vu que Le Pelletier, lui, ne fait, en réalité que répéter de façon plus ou moins exacte ce qu'il tenait de Grégoire. Mais celui-ci, à son tour, était-il sincère en rapportant une tradition recueillie sur place au cours de ses prédications, ou bien avait-il dramatisé à l'excès pour les besoins de ces dernières, celle dont P. Le Baud s'était fait l'interprète dans son *Histoire de Bretagne* ?

On voit sans peine ce qui sépare les deux versions : L'historien parle d'une coutume civile, ne précise point l'âge des enfants livrés à des marchands d'esclaves, et qui devaient être, dans son esprit, des garçons déjà formés plutôt que des bébés vagissants. Le grammairien, lui, parle d'une coutume religieuse barbare à souhait. Seul le mot *Keynnen*, *qeynvan* ou *Keinanen* est là pour mettre un semblant d'unité dans les faits rapportés par l'un et l'autre; encore Le Baud situe-t-il le « port appelé Kaynnen » tout à proximité des lieux où fut fondée l'abbaye de Saint-Mathieu, tandis que Grégoire le transporte à l'Aber-Vrac'h même, soit à 34 kilomètres au nord-est.

Il est dommage que ce nom n'ait point laissé de trace dans la toponymie de la côte léonaise. Je l'ai vainement cherché sur les cartes marines de cette côte et dans les ouvrages publiés par le Service Hydrographique de la Marine dont deux sont précisément consacrés aux noms de roches, de pointes, d'anses et de plages qui jalonnent la partie du littoral comprise entre la Pointe Saint-Mathieu et l'Île Vierge (2). Mais je dois ajouter que s'il en était autrement, il conviendrait de l'expliquer par le mot *kein*, signifiant « dos » au propre, mais aussi « banc de sable » dans la langue des riverains et des pêcheurs. De son côté, *Lezarmeur*, nom de la tour témoin des sacrifices invoqués par La Villemarqué, a bien peu de chances d'avoir jamais existé (3).

Quoi qu'il en soit, ce simple aperçu donne une idée du

(2) Cf. *Toponymie de la côte bretonne entre le Conquet et Argenton*, par le Dr. Louis DUJARDIN, 1953; *id.*, *entre le Four et l'Île Vierge*, par A. GUILCHER, 1952.

(3) Le nom qui s'en rapproche le plus est un *Les-ar-Mor*, ou *Lesarmor*, en Goulyen, mais il s'agit apparemment d'une dénomination récente intéressant une villa et non un lieu dit en *Les*, car elle ne figure ni à la carte d'Etat-major ni au cadastre de la localité.

parti remarquable que l'auteur du **Barzaz-Breiz** savait tirer d'une simple phrase trouvée dans de vieux auteurs peu pratiqués à l'époque par ses contemporains. Il renseigne également sur la manière d'accommoder une phrase pour l'assujettir à un dessein bien arrêté.

Grégoire offrait à La Villemarqué une assise différente de celle qu'il avait trouvée chez Le Baud. Qu'à cela ne tienne, le commentateur des **Séries** lui empruntera ce qui l'intéressait et l'attribuera à **Le Baud** lui-même, moins accessible au grand public, et qui, plus ancien de deux siècles et demi « faisait » plus impressionnant comme référence.

Un syndicat d'initiatives a choisi le nom de « Côte des Légendes » pour baptiser la région maritime dont font partie l'Aber-Vrac'h et la Pointe Saint-Mathieu. On s'étonne qu'il n'ait pas encore localisé pour les touristes la légende des « neuf petites mains banches » et des « neuf mères gémissantes » au pied de la tour de Lézarmeur...

Morlaix 1954.

Addendum à 2 curieux toponymes bretons : BREZEHAN ET BRANGOLO

(Ogam n° 32, p. 87-90).

Complément d'information pour *Brangolo* (p. 90).

J'ai cité comme nom propre susceptible d'être entré en composition dans nos *Brangolo*, *Bréhoulou*, *Brengoulou*, etc. le gallois *Goleu*.

Je m'aperçois qu'il n'était point besoin de franchir la Manche pour trouver un équivalent au second élément de ces toponymes. J'ai en effet relevé depuis, en *Lanriec* et *Feumerit* (Finistère) des *Kerc'houlou* qui doivent se prononcer *Kerc'houlou*, et en *Lohuec* (Côtes-du-Nord) un *Quénécoulou* qui suppose un ancien *Knechgoulou*.

Jusqu'à preuve du contraire, je considère qu'il faut tenir *Goulou* pour un ancien nom propre dont le nom de famille *Goulaoué*, encore vivant en haut-Léon et en Cornouaille, serait le diminutif.

F. G.

EPONA - RHIANNON - MACHA *

par

Jean GRICOURT

ADDENDA A EPONA-RHIANNON-MACHA, I

Epona et Rhiannon (p. 25).

A la citation : « Le cheval (de Rhiannon) paraissait à tous les spectateurs s'avancer d'un pas égal et lent... La dame distance ses courriers sans changer d'allure », on comparera cette observation de Fernand Benoit — faite avec une intention tout à fait différente : « La monture (d'Epona), une jument... est au pas, la jambe levée... l'attitude calme de la monture paraît en contradiction avec l'envolée du manteau, qui farde sous la bride, semblant marquer le mouvement violent de l'enlèvement à cheval... » (1).

La date de l'assemblée d'Ulster (p. 34).

La parution toute récente d'une étude consacrée en grande partie à ce sujet (2) nous incite à préciser notre position. Selon la *Naissance de Conchobar*, c'est à Emain qu'a lieu l'assemblée. Suivant la *Maladie de Cuchulainn*, ce n'aurait pas été dans la capitale, mais dans la plaine de Muirthemné. Les deux textes cependant sont formels : c'est à la date de Samain qu'elle se déroule, et tous les Ulates s'y trouvent. Comme on peut difficilement prêter le don d'ubiquité à un peuple entier, force est de noter la contradiction sans pouvoir la résoudre. Y a-t-il eu déplacement, succession, comme sans doute d'Emain à Armagh ? La popularité de Cuchulainn est-elle à l'origine de cette faveur pour Muirthemné ? (3). Y a-t-il eu à rendre compte de plusieurs fêtes simultanées, chacune moins générale que les textes le prétendent ? La question

* Voir *Ogam* n° 31 et 32.

(1) F. BENOIT, *Les Mythes de l'outre-tombe. Le cavalier à l'angoupede et l'écurière Epona*, Collection Latomus, III, Bruxelles 1950, p. 23 sq.

(2) E. ETTLINGER, *The associations of Burials with popular assemblies, Fairs and Races in ancient Ireland*, in *Etudes Celtiques*, VI, 1, 1952 [1954], p. 30 sqq.

(3) M.-L. SJOESTEDT, art. cité, p. 66, signale comment, dans certaines traditions du *Tain*, Cuchulainn se contente de défendre contre l'invasion son domaine de Mag Muirthemné.

importe peu ici. Loin de contredire nos conclusions, une telle circonstance semble bien plutôt montrer, qu'aux yeux d'un Irlandais, une date autre que Samain était impensable pour l'assemblée d'Ulster.

Le roi dispensateur de l'abondance et de la fécondité ; hiérogamies (p. 35).

Nous avons attendu pour le citer l'achèvement de la parution du vaste article de Fr. Le Roux : *Aperçu sur le Roi dans la Sorcellerie Celtique* (8).

La date d'intronisation des rois celtes (p. 36 sqq.).

Nous avons relevé plusieurs exemples de rois ou de roitelets irlandais, dont le règne débute ou (et) s'achève à Samain. On en trouverait bien d'autres. Nous n'avons rien pu assurer pour le Pays de Galles, et nous avons dû nous contenter de présomptions. (Un spécialiste de l'histoire de ces contrées nous renseignerait à coup sûr). Il est curieux de constater que dans la troisième continuation du *Conte du Graal* de Chrétien de Troyes, c'est à la Tous-saint (*Samain*) que le roi Arthur couronne Perceval (5). Il y aurait quelque intérêt à connaître exactement d'où est venue au continuateur Manessier l'idée de choisir cette date, qui n'est sans doute pas due au hasard. A première vue, on songerait plutôt au Pays de Galles.

Epona-Rhiannon-Macha II

Mrs. M. Williams (6) a noté qu'une *Triade* donne Rhiannon pour mère de Llew Llaw Gyffes (7). Si elle ne tire pas son origine d'une erreur du copiste, l'adéquation ainsi manifestée est du plus haut intérêt pour notre propos.

Nous ne saurions pour autant partager les idées de Mrs. Williams qui voit, selon son système habituel, un *Corn-God*, un *Dying God*, Attis ou autre, dans Llew-Pryderi, et dans Arianrot-Rhiannon une déesse du type Cybèle. Parce qu'une telle interprétation ne peut s'embarrasser de jumeaux et parce que Mrs Williams n'a pas vu que la naissance était double dans le cas de Rhiannon, elle est étrangement amenée à ignorer Dylan eil Ton qu'elle ne nomme pas même une seule fois. C'est nous semble-t-il faire bon marché des textes. Par contre, l'auteur, pour les besoins de la cause, fait spontanément de Gwydyon le père de Llew. Or, rien n'autorise à prendre cette liberté (8). Nous rendrons compte en leur temps des éléments solaires du mythe, qui sont indéniables, et se trouvent sans doute en grande partie à l'origine de l'interprétation de Mrs. Williams.

(4) *Ogam*, nos 20, 21, 22, 23, 25-26, 29 et 30 (cf. particulièrement ici le n° 25-26).

(5) Cf. J. MARX, *op. cit.*, p. 336.

(6) *The « Dying God » in Welsh Literature*, in *Revue Celtique*, XLVI, 1929, p. 215 sqq.

(7) Cette Triade ne figure pas parmi celles que J. LOTH a publiées à la suite de sa traduction des *Mabinogion*, seul ouvrage que nous ayons à notre disposition.

(8) Cf. à ce sujet J. LOTH, *Revue Celtique*, XLVI, p. 284.

NOTES

— MM. Maarti Haavio et Matti Kuusi, professeurs de l'Université d'Helsinki se livrent à des recherches sur les proverbes du type suivant :

« If it rains while the sun is shining...

Wenn es regnet und die Sonne scheint...

Quand il pleut et fait du soleil à la fois...

Ils seraient heureux d'avoir connaissance dans la mesure du possible, de tous les proverbes du même type, ou de type apparenté. Il n'existe pas, à notre connaissance, de ce genre de proverbe dans les langues celtiques et plus spécialement en breton, mais nous serions très reconnaissants à nos lecteurs de tous pays de bien vouloir faire part éventuellement de tout ce qu'ils pourraient connaître à ce sujet. Les communications doivent être adressées à :

KANSANRUNOUSARKISTO (Folklore Archives)
Hallituskatu 11, Helsinki, Finland.

ou à OGAM qui se chargera de transmettre.

(Il est instamment demandé de donner une transcription du proverbe en langue ou dialecte d'origine, avec une indication précise de source, de provenance, ou de date à laquelle il a été recueilli).

— M. André-Louis Mercier, 18 Bd Jean-Jaurès, Boulogne-Billancourt (Seine), a entrepris une enquête sur les végétaux dans le folklore et l'ethnographie et recevra volontiers des renseignements de tout ordre à ce sujet, par exemple localités et lieux-dits portant des noms végétaux, noms de personnes issus d'appellations végétales, dictons et proverbes, légendes, plantes dans la médecine populaire, etc...

— Nous nous faisons un grand plaisir de signaler, s'ils ne la connaissent pas déjà, aux spécialistes de l'archéologie romaine et gallo-romaine *Pro Austria Romana*, bulletin bimensuel édité par l'Université de Vienne. Cette revue n'a aucun caractère particulièrement « officiel » et, volontairement dépourvue de tout luxe de présentation inutile, ne prétend être qu'un instrument de travail entre les mains des chercheurs.

Mais on ne saurait dire combien il est précieux d'avoir régulièrement des compte-rendus détaillés des nouvelles découvertes, à peine quelques mois ou quelques semaines après qu'elles aient eu lieu. Les quelques pages ronéotypées de P.A.R. présentent à chaque fois un très grand intérêt d'information rapide et complète. Les archéologues autrichiens qui l'ont créée en 1950 ont eu une initiative très heureuse et l'on aimerait la voir imiter dans de nombreux pays.

— Publications du Laboratoire d'Anthropologie générale de la Faculté des Sciences de Rennes :

R.-Y. CRESTON *Les costumes des populations bretonnes I.* (67 p. dessins et 21 cartes) 750 fr.

R.-Y. CRESTON, *La Cornouaille*, (vient de paraître), (160 pp., 65 cartes, 125 pl.) 1500 fr. plus port et recommandation.

P.-R. GIOT, *Armoriciens et Bretons*, 700 fr.

P.-R. GIOT & J. COGNÉ, *La nécropole de Saint-Urnel en Plomeur* (Finistère), fouilles de 1946-1950, 200 fr.

J. COGNÉ & P.-R. GIOT, *L'âge du bronze ancien en Bretagne*, 150 francs.

C.C.P. : Pierre-Roland GIOT, Laboratoire d'Anthropologie, rue du Thabor, Rennes (I. & V.), 1482 28 RENNES.

Vocabulaire Vieux-Celtique (G)

(suite)

GABALON, -I, n. (6) « branche fourchue, cuisse », gaul. gabalos, gabalon, passé en lat. popul. gabalus, gabulum (Gloss.) « gibel, potence », Varron, Sat. Menipp. 165, 24, d'où le fr. javelot (javeline, ital. giavelina, esp. jabalina, v. néerl. gavelote, mha. gablot), v. fr. dial. jable « charlatte » (Nièvre) et gable (Normandie) passé en angl. gable « pignon » ; le sens général est « objet saillant » ; en germ. vha. gabala, gl. furca, gabal, mha. et all. mod. Gabel ; v. norr. gaffal, suéd. gaffel ; angl. sax. gaeftul ; v. iri. et m. iri. gabul, gabul, gcu. na gabla, gl. furca, patibulum « ramification d'un arbre, d'une famille », iri. mod. gabhal, éc. gabhall, dial. Aran gabhal ; v. gall. fíed gablau, gl. físbula ísbairn, m. gall. et gall. gaff (gl. femineum pars interior) « branche fourchue, épieu », gaffach « lance », adj. gaffgam, br. gavigamm « bancal », qui a les jambes arquées ; m. corn. gavel, corn. gawi ; v. br. gabi, morgablu, gl. aostura, m. br. gaff, gaul. br. mod. gavi, Corn. Léon, Trég. gaol ; forme dial. vauz. gavelé et trég. gavelé « fourche », fr. dial. des Côtes du Nord gaviot ont aussi le sens de « harpon » et n'ont rien à voir directement avec GABALON. Il s'agit d'un emprunt au v. fr. gavelot (pour javelot). Cf. sskr. gabhasti « fourche ». Apparenté aux mots suivants. Voir GABIMI.

GABATA, -AS, f. (1) « récipient », n'est attesté qu'en gaul. bas-lat. gabata, gavata, contracté en gauta, Martial 7, 48, 3. Isid. Or. 20, 4, 11 gausia, gausi ; nombreux dérivés romans, v. fr. Jode, Joe (d'où le v. angl. jawe, angl. jaw « mâchoire ») joue de « gaba, et gaver, de gave « goster, gésler », en dial. picard et normand, fr. norm. gabet « girouette en haut du mât d'un navire », prov. gaba « jabot », fr. javast « tumeur », prov. gabard id. d'orig. occit. esp. gabarro ; a donné aussi le vx prov. gauta, gauda à côté de gaveta, fr. jatte « plat, creux, assiette », en Flandre gallic. « boi », Hte-Bret. et ouest Jode « jatte pour faire le beurre, corbeille pour la pâte », Rabelais emploie la forme Jodeau, XV^e-XVI^e Jodel « petite jatte » ; jotte « côté à l'avant d'un vaisseau » et autre nom de la « bette », jabot d'une forme apparentée à gave en dial. limousin ; le vha. gebiza est un empr. direct au bas-latin ; le br. Javed (var. gaved) dial. léon Jod, pl. diwjed est un emprunt au fr. Cf. peut-être toponyme de Gr. Bret. Congavata, Not. Dign. 40, 46, auj. Moresby. Cf. gr. gabatos (Hes.), gr. mod. gabatha.

* GABIMI, « je prends, je saisis », gaul. gabi « imperat » (Dottin, inscr. 59), v. iri. gabim « je saisis », m. iri. gabim « je donne, je récite » (sens analogue au lat. do), m. gall. et gall. gafaed (de * gabagil) « pchensio, arrestio » ; corn. gavel ; nom d'un peuple du Gévaudan, Gabali, canit. Anderitum, auj. Javela dans le Lozère, César, B.G. 7, 7, 2, Strab. 4, 2, 2, Pline n.h. 2, 7, 11 et 4, 109, attesté aussi par des monnaies et des inscriptions CIL III 5924 anthrop. Gaba/lus et des milliaires de l'empereur gaul. Postume de la Civitas Gabalorum CIL XIII 8882, 8883 ; cf. lat. habeo, omb. habus « habuerit », osq. hipid, hipust ; « le b de l'Irlandais est ambigu » (Meillet). Les autres rapprochements sont moins sûrs : sskr. grbha, grhi « prendre, embrasser », lit. gabenti « emporter » et gabana « brassée », got. giban « donner », v. norr. gefa, angl. sax. geffan, angl. to give, v. fris. geva, v. sax. geban, néerl. geven, vha. geban, mha. et all. mod. geben. D'une racine ind. europ. commune, mais à multiples développements GHAP/GHAB, alternant avec une rac. en K qui a fourni aussi iri. cacht, br. kaout « avoir », infinitif en -out, forme contractée de kavout « trouver », lat. capio (capitulus), got. haftjan, v. norr. hafr « érif », all. haft. Voir le mot suivant.

* GABELLA -ES f. (2) « poignée, pince », mot gaul. non attesté, mais ayant donné naissance à des formes romanes par le bas-latin gavela ; v. fr. javel (forme masculine) « botte, poignée, bot de limon et de branchages » d'où le fr. mod. javelle « monceau, tas, poignée », et le verbe javeler « mettre les gerbes de blé en tas », v. fr. Javeau « lie formée de sable et de limon à la suite d'un débordement », (empr. picard Javiau), du v. prov. gavela « javelle de blé », d'où gavel « botte de sarment », esp. zavilla, port gavela ; m. iri. gabhall, iri. mod. getheal « entraves », m. corn. geuel hoera, gl. munctorium, m. br. (Catholicon) guvel « tenaille », br. mod. gevel « étau, pince de forgeron, grosses tenailles (à ne pas confondre avec gevel, du lat. gemellus « jumeau »), correspond vocalement au v. norr. gaff, suéd. gafvel « pignon », angl. sax. gaeft, néerl. gevel « façade », vha. gibal, all. mod. Gisel, Cf. ci-dessus.

GABROS, -I, m. (3) gaul. gabros, forme latinisée en gabrus, v. iri. gabur, m. iri. gabur, gl. eaper, iri. mod. gabhar, éc. gabhar, manx goayr ; v. gall. gabe, m. gall. gabar, gall. gair, gl. eaper, epra, pl. gairv, gair ; v. corn. saur, gl. capra, m. corn. et corn. gavar, gafar ; v. br. gabr, m. br. gaffr (Catholicon), pl. gairv, gair, br. mod. gavr, pl. givr, dial. Léon gaour, pl. goor, trég. govr, bas-vann. gaor, gor ; thème d'anthroponymes et de toponymes gall. rom. Gabrus CIL XIII 5961, Gabra 4011 (iri. Gabhar), Gabrus 3327, Gabria, Gabritus, Varr. 2, 3, 10, Gabria CIL XIII 4853, Gabris 3084, formes suffixées Gabrasus (iri. gafran, gall. Gabran, Gafran), Gabrisus, Gabritus 3325, 3326, 6369, Gabritus 4760, 11461, 7299, Gabritus laet 2977 ; toponymes

sens exact est donné par Suétone, Galba 3 : qui primus Sulpiciorum cognomen Galbae tulit cur aut unde traxerit ambiguitur... /putant/ nonnulli quod praepinguis fuerit usus, quem Galbam Galli uocent, uel contra quod tam exilis quam animalia quae in aesculis nascuntur, appellanturque Galbae». Selon Meillet, épithète du « bombix aesculi », si deux mots distincts n'ont pas été confondus par étymologie populaire. Cf. got. *kalbô* « veau », v. norr. *kalf* (*kalfabot*, « ~~prêter~~ »), angl. sax. *cealf*, angl. *calft*, vha. *chalb*, all. mod. *Kalb*, néerl. *kalf*, v. norr. *kalfi* « mollet », d'où irl. *colpa*, *colptha*. Aucun autre corresp. ind. europ.

ein, hanche

GALLOS pour *GASLOS, -I, m. (5) « étranger, ennemi, otage », irl. et éc. *gall* « anglais, étranger »; le mot a servi à désigner les Vikings jusqu'au XII^e siècle, les Anglais ensuite, irl. *galann* « ennemi », v. gall. *gal* « ennemi », d'où le pl. *galon* et le sing. analogique *gelyn*, m. gall. *galanas* « inimitié »; v. corn., m. corn. et corn. *gal* « coquin, crapule »; br. *Gall*, pl. *Gallaoued* « Français, étranger, ennemi », employé quelquefois avec nuance péjorative pour désigner les Bretons de langue française; les Français sont alors désignés par le terme *Frañsiziñ*, *Bro-C'hall* « France », adj. *gallek* « français »; anthrop. irl. *Dubhgall* (Cf. DVBIS), *Finne-gall*, *Finn-gall*, *Fingal*; anthrop. gaul. *Galanus*; anthrop. britt. *Gallmau* (P.-R. Giot Ann. Br. 1952/2, p. 218-219, pl. 1, trouvé à Lanrivoaré, Fin.); cf. lat. *hostis* « étranger, ennemi », forme dial. *foctis*, par opposition à *hospis* « hôte, étranger », got. *gasts*, v. norr. *gestr*, v. angl. *giest*, *gyst* « hôte, ennemi », néerl., vha., all. mod. *Gast* « hôte, étranger », v. sl. *gosti* « hôte ». D'un ind. eur. **ghosti*, mais la suffixation des mots celt. et du lat. *hospes* est différente, cf. peut être sskr. *ghasra* « qui blesse »? Les mots latins *Gallus* et *Gallia*, attestés très tôt (390 a.C.) sont des emprunts à un dial. celt. et n'ont à peu près certainement rien à voir avec **gaslos*, d'où semblent venir le vha. *gisel*, all. mod. *Geissel* « otage », suéd. *gislan*, néerl. *gijelaar*, par emprunt à une date très ancienne à partir d'une forme intermédiaire **geislos*, irl. *giall* vient du germ.

*GALLOS, -I, n. (5) « pierre, rocher », m. irl. *gall*, irl. *gallan*; v. fr. *gal*, fr. *galet*, *galette*, dial. Maine *jalet*, dérivent d'un mot gaul. non attesté.

GALMVDA, mot galate relevé par Weisgerber BRGK 201 d'après S. Reichnach RA 1886, 59 sqq. « femmes pendant leur menstruation ». Sans aucun corresp. celt. ou ind. eur.

SOMMAIRE

Fernand BENOIT, Archétypes plastiques en Ibérie de l'« Epona » Gallo-romaine	105
Paul QUENTEL, Sur quelques mots et toponymes bretons et Celtiques III : <i>Saint-Malo</i> et <i>Saint-Sarthe</i>	115
J.-B. COLBERT DE BEAULIEU, Notules de Numismatique celtique III : Les petites pièces d'argent au nord-ouest de la Gaule. Les « Monnaies à la croix »	117
François GOURVIL, Sur un passage de la neuvième « série » du <i>Barzaz-Breiz</i>	125
Jean GRICOURT, Addenda à Epona-Rhiannon-Macha	137
NOTES	137
VOCABULAIRE VIEUX-CELTIQUE	140

OGAM. — Tradition celtique

Bulletin des Amis de la Tradition Celtique (association déclarée)
2, Rue Léonard de Vinci, RENNES (I-et-V.)
C.C.P. 29.368, Pierre LEROUX, Rennes

Rédaction-Administration : P. LEROUX, Boite Postale 2, Rennes. Pour toute correspondance joindre un timbre ou un coupon-réponse international.

Publication : OGAM paraît par tomes annuels de six fascicules. Les articles publiés ne peuvent être reproduits, en totalité ou en partie, qu'avec l'agrément écrit de la Rédaction. Les auteurs sont seuls responsables des opinions qu'ils émettent.

Abonnements : il n'est accepté que des abonnements annuels, partant du premier numéro de l'année et automatiquement reconduits, sauf avis contraire de l'abonné, notifié par écrit avant le 1^{er} décembre. Tout abonnement commencé est dû en entier.

Prix de l'abonnement : 1.000 fr., abonnement de soutien 1400 fr., étranger (et France sous enveloppe), 1400 fr., à verser au C.C.P. 29368, M. Pierre LEROUX, 2 rue Léonard de Vinci, RENNES. Pour tout changement d'adresse, joindre 30 fr. en timbres-poste. Toute demande de renouvellement d'un numéro égaré par la poste doit être faite au plus tard quinze jours après réception du fascicule suivant.

Quelques collections sont encore disponibles à la vente aux prix suivants : tomes 1 et 2 (incomplètes), 1200 fr. chaque, tomes III, IV et V, 1000 fr. Ces prix sont à majorer des frais de port et de recommandation.

Le Gérant : Odon DE COUASNON. Dépôt légal, 2^e trimestre 1964.
Imprimerie Grauvillaise.